

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2022

Le dix-neuf mai deux mil vingt-deux, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	14
Conseillers en fonction	14
Conseillers présents et représentés	14

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Elodie GICQUEL, Karine RICAUD, Anne MANDON et Mélanie BOGNENKO.

Absent excusé : Philippe LIBIER.

Procuration : Philippe LIBIER à Bernard BALLAND.

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA

Date de convocation 16.05.2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12.04.2022 :

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12.04.2022.

- **DCM 2022/22 Délibération approuvant les statuts du Syndicat Mixte de la Vallée des Longs suite à demande d'adhésion**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03.03.2022 concernant la demande d'adhésion de l'école de Saint Maurice sur Adour au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée des Longs,

Vu la délibération du SIVU du 09.03.2022 ci annexée, approuvant l'adhésion de notre commune au Syndicat qui prend la dénomination de Syndicat Mixte de la Vallée des Longs,

Considérant que la commune doit approuver les statuts du Syndicat Mixte de la Vallée des Longs suite à sa demande d'adhésion et ce à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte de la Vallée des Longs ci-annexés, et autorise M. le Maire à engager toute démarche concernant ce dossier.

Transmission en Préfecture le 20.05.2022

- **DCM 2022/23 Emprunt enfouissement réseaux lotissement Lalanne**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu la délibération du conseil municipal du 26.01.2022 actant le plan de financement des travaux SYDEC concernant l'enfouissement des réseaux du lotissement Lalanne sur fonds libres pour un montant prévisionnel de 36 817 € par la collectivité,

Vu le budget primitif 2022 du budget communal,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de faire un emprunt pour financer ce projet d'investissement concernant l'enfouissement des réseaux lotissement Lalanne d'un montant de 36 817.00 €.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine propose une offre de financement à échéances constantes au taux fixe de 1,7490 % sur 15 ans,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de financer la participation communale sur fonds libres de l'opération enfouissement des réseaux lotissement Lalanne par un emprunt de **trente-six mille huit cent dix-sept euros (36 817,00 €)** au Crédit Agricole d'Aquitaine contrat de prêt à taux fixe de 1.749 % à échéances constantes trimestrielles sur 15 ans avec mise à disposition des fonds avant le 11.11.2023. Les frais de dossier seront de 28.00 €.

Article 2 : D'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de prêt de l'offre de financement ci annexée.

Article 3 : Monsieur le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmission en Préfecture le 20.05.2022

- **DCM 2022/24 Demande Fonds d'Équipement des Communes 2022 : enfouissement des réseaux lotissement Lalanne :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, les travaux d'enfouissement des réseaux prévus par le SYDEC pour sécuriser le lotissement Lalanne et la route de Gaillères.

Pour mener à bien ce projet il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental sous forme de fonds d'équipement des communes conformément aux statuts concernant la participation de la commune prévue sur fonds libre sur ce projet (cf délibération du conseil municipal du 26.01.2022).

Vu les montants prévisionnels des travaux pour la sécurisation des réseaux électriques, éclairage public et génie civil orange :

Devis SYDEC affaire 048769	
Participation collectivité sur fonds libre	36 817.00 € TTC

Considérant la réalisation indispensable de cette opération pour sécuriser les réseaux au centre bourg,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de demander au Conseil Départemental une subvention sous forme de Fonds d'Équipement des Communes FEC pour cette opération,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Transmission en Préfecture le 20.05.2022

- **DCM 2022/25 Versement d'une subvention exceptionnelle solidarité à la population Ukrainienne**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2121-29 ;

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, les collectivités ont manifesté leur volonté de participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, M. le Maire propose que notre commune apporte notre soutien et notre solidarité au peuple ukrainien et prenne part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, par le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur

- ▶ Du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 abstention et 1 voix contre, DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € auprès de la FACECO
La somme de 500 € sera mandatée à l'article 65133 du budget 2022.
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Transmission en Préfecture le 20.05.2022

- **Questions diverses :**

*** PCS entrainement**

Une journée d'entrainement sera à prévoir fin septembre ou début octobre 2022.

*** Point réunion école du 12.05.2022**

La quasi-intégralité des familles des enfants de Saint-Maurice étaient présentes lors de cette réunion. De nombreuses questions ont été posées et les réponses apportées en fonction des connaissances actuelles. Les autres réponses seront transmises au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

Un circuit permettant aux familles de découvrir les 4 écoles appartenant au regroupement sera organisé un samedi matin d'ici la fin de l'année scolaire.

*** Gestion site internet de la commune**

L'Alpi vient de donner l'accès au futur site Internet de la commune. Une commission Communication est prévue le 30 mai 2022 pour définir la répartition des tâches et définir une stratégie de mise à jour du site. La mise en service définitive pourra se faire à partir de fin juin.

*** Commission des impôts directs**

La commission se réunira le lundi 27 juin 2022 à 20h30.

*** Point travaux SYDEC – Régie Eau et Assainissement,**

Enfouissement du réseau au lotissement Lalanne : les entreprises sont déjà sur place et les travaux commenceront en début de semaine 21. Les parties privatives seront traitées en priorité ainsi que les lots à la vente devant le cimetière.

Projet HLD : le Sydec et Orange préparent le projet chiffré. La Régie Eau et Assainissement finalise le schéma de distribution. Une consultation va être organisée avec les familles Lafont et Dufau, voisins directs du projet nécessitant un remplacement de la canalisation d'alimentation en eau et leurs raccordements à l'assainissement. La régie prévoit un rendez-vous prochainement.

*** Point HLD**

Pas de changement significatif à ce jour. Sur 2022 l'accès à la parcelle et la viabilisation (réseaux) devraient être réalisés.

***Fleurissement**

Pas de commission prévue, le fleurissement sera identique à 2021.

*** Point agents communaux**

-Information du remplacement d'Emma Dentraygues par Sandrine De Meyer stagiaire DU pendant ses congés en juillet.

-Retour de Marie Christine Longue mi-juin et maintien de Victorine Darbès jusqu'à fin juin.

*** Point Marché**

Une réunion de concertation est prévue le mardi 24 mai 2022 entre les différentes parties prenantes de l'organisation du marché.

*** Préparation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022**

Un point est fait sur l'organisation de la tenue du bureau de vote des élections législatives des 12 et 19 juin prochains.

1^{er} tour le 12 juin 2022

Président : **Jean Pierre BRÉTHOUS**
Secrétaire : **Joël BATS**
2 Assesseurs : **Thierry TAUZIA – Karine RICAUD**
2 Scrutateurs : **Françoise DUPIELLET - Thierry CLAVÉ**

2^{ème} tour le 19 juin 2022

Jean Pierre BRÉTHOUS
Joël BATS
Thierry TAUZIA - Karine RICAUD
Bernard BALLAND - Thierry CLAVÉ

Membres du bureau : Présents de 8 H à 18 H

Horaires de permanence	Membres du bureau
08h00 – 10h00	Jean Pierre BRÉTHOUS Mélanie BOGNENKO Monique LACROUS
10h00 – 12h00	Joël BATS Elodie GICQUEL Anne MANDON
12h00 – 14h00	Thierry CLAVE Bernard BALLAND François BOCQUET
14h00 – 16h00	Jean Pierre BRÉTHOUS Jean-Luc DOUMENJOU Philippe LIBIER

Horaires de permanence	Membres du bureau
08h00 – 09h30	Jean-Luc DOUMENJOU Mélanie BOGNENKO Françoise DUPIELLET
09h30 – 10h00	Jean-Luc DOUMENJOU Mélanie BOGNENKO Elodie GICQUEL
10h00 – 12h00	Joël BATS Elodie GICQUEL Anne MANDON
12h00 – 14h00	Thierry CLAVE Bernard BALLAND François BOCQUET

16h00– 18h00	Thierry TAUZIA Karine RICAUD Françoise DUPIELLET
--------------	---

14h00 – 16h00	Jean Pierre BRETHOUS Monique LACROUTS Philippe LIBIER
16h00– 18h00	Thierry TAUZIA Karine RICAUD Mélanie BOGNENKO

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22H20.